

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

École, enfance et société en Algérie

Kamel KATEB

INED, Paris, France

L'histoire démographique récente de l'Algérie est marquée par une explosion dont les conséquences ont été une accélération de la croissance démographique. La très forte fécondité qui s'est prolongée jusqu'au début des années 1980 et le recul de la mortalité infantile ont induit une structure démographique où les moins de trente ans avoisinent les 70% de la population totale, alors que les moins de 20 ans en représentent près de la moitié. Les générations successives se sont présentées chaque année aux portes du système éducatif avec des effectifs considérables, obligeant les gouvernants à d'importants investissements dans les infrastructures scolaires et en formation du personnel enseignant. En effet, le système éducatif avait un rôle primordial à jouer dans le processus de modernisation de la société, l'Algérie avait un déficit considérable à combler en matière de cadres et de main d'œuvre qualifiée. Un effort considérable de scolarisation et de formation est engagé pour répondre aux nouveaux besoins du développement économique et social. En tant que facteur de promotion et d'ascension sociale, le système éducatif a été un des éléments de légitimation du nouveau pouvoir. La croissance exceptionnelle de la population algérienne et sa relative jeunesse ont sans aucun doute été un handicap non négligeable pour le projet de modernisation et de développement industriel du nouvel État algérien.

L'échec, depuis deux décennies, des efforts d'industrialisation et du processus de développement engagés depuis l'indépendance a entraîné la rupture du consensus social bâti au lendemain de l'indépendance. L'égalité et la solidarité des algériens prônées n'ont pas résisté à la crise économique et à l'accroissement considérable de la demande sociale résultant de l'explosion démographique. Les mesures retenues pour faire face à la crise (économique, politique et sociale) ont considérablement modifié la perception qu'avait la population du système éducatif. Il est aujourd'hui considéré par l'ensemble de la société algérienne et des acteurs politiques comme l'une des causes de la dérive meurtrière d'une partie de la jeunesse qui a vu dans l'islamisme politique un moyen sortir de la crise multiforme traversée par l'Algérie. La crise politique dans laquelle se débat la société algérienne semble avoir trouvé dans le système éducatif le bouc émissaire idéal. D'autre part, des éléments plus objectifs : la proportion considérable d'exclus du système scolaire, le nombre de plus en plus grand de diplômés chômeurs, ont fait perdre le caractère attractif du système éducatif ; la majorité de la jeunesse reproche à l'école de ne plus jouer son rôle comme facteur d'ascension sociale par leur promotion dans les appareils d'État.

Face aux changements constatés dans la société et dans le rôle de l'état (passage du rôle d'État-providence à celui d'un État qui se destine de plus en plus à un rôle d'arbitre et de régulateur social) comment les familles adaptent-elles leur demande scolaire ? Quelles stratégies les familles et les différents groupes sociaux peuvent-ils mettre en œuvre : orientation des enfants vers une école privée, certes embryonnaire, mais en développement (pour les couches aisées de la population), déscolarisation avec travail des enfants pour les couches les plus pauvres de la société ? D'autre part la dissolution des liens communautaires et le recul du système patriarcal ne donnent-ils pas aux jeunes adolescents une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de leur cursus scolaire ?

Le premier problème qui se pose pour répondre à ces questions est naturellement celui des données statistiques car, comme le souligne Manier (1999), « Il n'existe aucun recensement exact du travail des enfants, ni au niveau national ni au niveau mondial ».

1. Les sources officielles et le travail des enfants en Algérie

Les États sont pour la plupart signataires des conventions internationales n°138 et 182 de l'OIT qui, soit interdisent formellement le travail des enfants avant la fin de la scolarité obligatoire, soit interdisent « toute activité susceptible de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité des jeunes de moins de 18 ans. » L'Algérie est signataire de ces conventions et les a ratifiées. Par conséquent aucun enfant de moins de 16 ans ne devrait occuper un emploi et les enfants de 16 à 18 ans ne devraient occuper que des emplois ne mettant pas en danger leur santé ou leur moralité².

Cependant, depuis 1954, les recensements et enquêtes effectués en Algérie fournissent le nombre d'enfants âgés de 6 à 9 ans et de 10 à 14 ans qui occupent un emploi ainsi que ceux âgés de moins de 15 ans qui travaillent contre une rémunération salariale³. Ainsi, sur le site web de l'O.N.S.⁴ la répartition par âge de la population occupée donne une estimation pour l'année 2000 (21 792 enfants de moins de 15 ans occupent un emploi, 7 510 en zone urbaine et 14 282 en zone rurale). Ils étaient plus de 8 000 à travailler selon le recensement de 1987 (7 000 garçons et plus de 1 000 filles). La hausse constatée en l'an 2000, intervient après deux baisses successives. Le recensement de 1977 donnait près de 12 000 enfants âgés de 6-14 ans occupant un emploi et celui de 1966 donnait un chiffre proche de 74 000. Les statistiques disponibles sont fournies par tranche quinquennale (15-19 ans). Il est par conséquent impossible d'avoir les enfants de 15-17 ans qui travaillent sauf pour le recensement de 1977 où ils ont été estimés à près de 47 500 (dont 44 000 garçons). Les services statistiques n'accordent pas une grande attention à cette fraction active de la population. Le seul commentaire trouvé figure dans l'analyse de la population active à l'occasion du recensement de 1966, il se résume à ces quelques lignes :

*« L'activité des 6-14 ans est élevée surtout en secteur rural. C'est dans les wilayas urbanisées, où la scolarisation est plus poussée (Alger et Oran) que le taux net d'activité des enfants est le plus faible. Par contre ceux d'El Asnam, de Médéa et de Tiaret sont très élevés en secteur rural. »*⁵

Si ce n'est aussi pour signaler que « les 6-14 ans devraient être éliminés à l'avenir de l'investigation du fait de la forte scolarisation des enfants et de l'âge légal au travail fixé à 16 ans⁶ ». Ceci correspond globalement au sentiment général qui a longtemps régné en Algérie, qu'il serait possible de régler, par la généralisation de la scolarisation à tous les enfants, ce que

¹ Selon les conventions internationales un enfant est défini « comme tout être humain âgé de moins de 18 ans »

² L'Algérie a donc souscrit aux objectifs des instruments internationaux visant l'interdiction de l'emploi des enfants. La législation nationale est conforme à ces engagements et a prévu des dispositions interdisant le travail des enfants, à travers notamment la loi N° 90-11 du 21 Avril 1990 relative aux relations de travail qui dispose notamment que : l'âge d'admission à l'emploi doit être supérieur à 16 ans ; les travaux dangereux, insalubres, nuisibles ou préjudiciables à la santé sont interdits pour les mineurs ; le travail de nuit est interdit aux moins de 19 ans. Par ailleurs la loi sur l'apprentissage dispose que l'âge minimum d'admission à l'apprentissage est de 15 ans. Ainsi les conventions internationales ratifiées et la législation nationale protègent en Algérie l'enfant contre le travail précoce, l'exploitation économique et les travaux dangereux ou nuisibles pour sa santé. L'Inspection générale du travail, chargée de veiller à l'application de la législation et de la réglementation du travail, n'a pas relevé d'infractions d'envergure dans ce domaine. (Semid, Unicef, 1999)

³ La loi sur les relations du travail (90-11) n'est pas assez répressive pour ceux qui emploient des jeunes de moins de 16 ans, puisqu'il est prévu dans son article 140 une amende de 1000 à 2000 DA et en cas de récidive une peine de 15 jours à 2 mois de prison. (Semid, Unicef, 1999)

⁴ Office national des statistiques : <http://www.ons.dz/emploi>

⁵ *Commissariat national au recensement, La population active au recensement de 1966, série occasionnelle, année 1970*

⁶ ONS, recensement général de la population et de l'habitat du 20 mars 1987, données synthétiques, collection statistiques, juin 1989

l'on considérait comme « un héritage colonial ». Héritage colonial par deux aspects : la faiblesse de la scolarisation des enfants et le sous emploi généralisé qui existait dans les campagnes algériennes et qui par conséquent ne pouvait que favoriser la mise au travail des enfants. La situation de l'enfance était à cette époque relativement alarmante ; dans la décennie qui a précédé l'indépendance elle a constitué une réelle préoccupations du secrétariat social auprès du Gouverneur général de l'Algérie :

« À sept ou huit ans l'enfant devient berger [...] et dès qu'il possède quelques forces il aide les grands à la culture de cette terre [...] Mais les véritables vagabonds, les « yaouleds » sont très répandus dans les grandes villes : ce sont en général des enfants venus du Bled ou la famille par trop misérable ne peut plus les nourrir. Ils sont cireurs ou porteur au marché » (Sansou, 1957). Ce dernier les estime entre deux et trois milles dans la seule ville d'Alger. En 1954, le recensement estime à 65 000 les enfants de 6-14 ans qui occupaient un emploi (55 000 garçons), 57 000 d'entre eux travaillaient dans l'agriculture et l'élevage. Et près de 2 500 filles travaillaient dans les services où elles exerçaient probablement la fonction de bonne à tout faire dans les familles. Il y avait l'habitude, en Algérie comme dans de nombreux pays d'Afrique, dans des familles rurales qui n'arrivaient pas à nourrir leur progéniture, de placer leur fillette comme bonne dans des familles citadines. Cela leur permettait notamment de mieux nourrir leurs plus jeunes enfants. Ces pratiques avaient considérablement reculé à la veille de l'indépendance pour disparaître complètement dans les années qui suivirent.

Le travail des enfants devait être éradiqué par la scolarisation et les statistiques semblaient conforter cette impression, mais les dernières données publiées signalent une hausse malgré les progrès considérables de la scolarisation. D'autres considérations comme la situation économique et sociale de la population doivent naturellement rentrer en ligne de compte. Car sinon, comment comprendre l'importance du nombre d'enfants non scolarisés et la faiblesse des statistiques relatives à la population active âgée de 6-14 ans ?

2. Travail des enfants et scolarisation

Le nombre d'enfants non scolarisés (potentiellement travailleurs) est resté supérieur à un million malgré les importants progrès en matière de scolarisation (tableau 1). En une cinquantaine d'années, le taux de scolarisation, tous sexes réunis, a connu une croissance importante ; il est passé d'un peu plus de 9% de la population des 6-14 ans en 1948 à 83% en 1998. À cette dernière date, la population masculine est scolarisée à plus de 85% alors que 20% des filles restent en dehors du système scolaire (tableau 2). Le processus de généralisation de la scolarisation a été engagé à la veille de l'indépendance par les autorités coloniales ; il a connu une sérieuse accélération entre 1966 et 1977. Cependant, alors que la scolarisation des garçons connaît un ralentissement (avec même un phénomène de déscolarisation entre 1987 et 1998) la scolarisation des filles a connu une très grande régularité et la crise aussi bien économique et sociale que politique ne semble pas pour l'instant avoir sur elle une incidence négative. Le taux de scolarisation des filles a poursuivi sa croissance.

Les taux de scolarisation par âge au recensement de 1987 (RGPH 1998, non disponible) montrent une plus grande scolarisation aux jeunes âges. À tous les âges la scolarisation des filles est moins importante que celle des garçons mais relativement dans les mêmes proportions. Pour le sexe masculin les taux sont au-dessus de 90% (98,2% à 6 ans pour la première année scolaire) jusqu'à 12 ans puis enregistrent un recul progressif à partir de 13 ans⁷. Il y a déjà probablement à ce stade une déperdition scolaire malgré l'obligation scolaire de la loi sur l'enseignement fondamental jusqu'à 16 ans.

⁷ Entre 12 et 13 ans, au bout de la 6^{ème} année scolaire, les élèves passent un examen pour accéder au 3^{ème} cycle du fondamental, qui correspond à l'enseignement moyen.

TABLEAU 1 : POPULATION NON SCOLARISÉE (6-14 ANS) AUX RECENSEMENTS

Sexe	1954	1966	1977	1987	1998
Masculin	733 700	667 000	409 600	352 000	502 100
Féminin	793 000	915 000	822 800	777 000	631 800
Ensemble	1 526 700	1 582 000	1 232 400	1 129 000	1 133 900

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES TAUX DE SCOLARISATION EN ALGÉRIE SELON LES RECENSEMENTS

Sexe	Algérie 6-14 ans					
	1948	1954	1966	1977	1987	1998
Masculin	13,4	23,5	56,80	80,80	87,75	85,28
Féminin	4,6	9,5	36,90	59,60	71,56	80,73
Ensemble	9,1	16,6	47,20	70,40	79,86	83,05
<i>Sources O.N.S</i>						

Aux chiffres d'enfants d'âge scolaire qui n'ont jamais été scolarisés, il faut ajouter les déperditions scolaires. Ce sont les enfants qui ont été intégrés dans le système éducatif mais qui l'ont quitté pour différentes raisons avant le terme des études.

« Sur 100 élèves entrant en première année fondamentale, 87 élèves seulement arriveront au troisième palier (7e année), soit un taux de déperdition de 13% à ce niveau, 40 élèves seront admis dans l'enseignement secondaire (1er AS), soit un taux de déperdition cumulé de 60%, 9 élèves réussiront au baccalauréat et entameront des études universitaires, soit un taux de déperdition cumulé de 91% et 5 élèves obtiendront un diplôme d'enseignement supérieur, soit 95% de déperdition (CNES, 2000) »

En résumé 13% des élèves inscrits en première année primaire seront hors du système éducatif alors qu'ils devraient être au collège et 60% d'entre eux seront à l'âge de 16 ans sur le marché du travail. En 1997-1998, 360 300 élèves sont sortis du système scolaire avant l'âge de 16 ans, 225 000 d'entre eux n'ont pas terminé les 9 ans d'enseignement obligatoire définis par la loi algérienne.

Le stock des enfants en dehors du système scolaire n'a pas beaucoup évolué alors que les statistiques et la réalité sociale ont montré un recul du nombre d'enfants au travail jusqu'en 1987. Ce recul est le résultat de conditions aussi bien économiques et sociales que politiques qui ont été défavorables pendant plus de deux décennies au travail des enfants. Le chômage a connu une baisse relativement importante entre 1966 et 1987 passant de près de 33% à moins de 22%. (Il est remonté à près de 30% dans la décennie qui a suivi). C'est la période qui correspond à la phase d'industrialisation du pays et les emplois nouveaux se concentrent dans le secteur public. L'expérience internationale montre qu'un chômage à la baisse empêche la détérioration du niveau des salaires et incite au travail des adultes des deux sexes. C'est pourquoi entre 1966 et 1987 les emplois des personnes âgées de 18 à 59 ans se concentrent principalement dans les secteurs secondaires et tertiaires, alors que presque 3 emplois sur 5 des personnes âgées de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans se concentrent dans l'agriculture, abandonnée par les personnes âgées de 18 à 59 ans employés dans l'industrie, les commerces et les services. Par contre, un niveau de chômage élevé entraîne les salaires à la baisse et favorise le développement des « secteurs d'activités informels ». Plus les salaires baissent (plus précisément c'est le pouvoir d'achat qui résulte d'un même niveau de revenu qui baisse à la suite d'une politique inflationniste) et plus le revenu du chef de famille devient insuffisant pour répondre aux besoins du ménage, ce qui nécessite la mise au travail de nouveaux membres de la famille, la mère ou les enfants. En Algérie, l'analphabétisme des femmes dans les couches sociales déshéritées et l'absence de toute qualification leur ferme le marché du travail ; par

conséquent la nécessité d'un revenu supplémentaire pour compléter le budget familial aura tendance à pousser les enfants sur le marché du travail.

Les enfants exerçant une activité sont saisonniers dans les entreprises agricoles qui utilisent du personnel salarié, et bergers ou aides familiaux dans les petites exploitations agricoles (20% des enfants qui travaillent sont des aides familiaux sans salaires ; Semid, Unicef, 1999). Dans les villes, le travail des enfants de moins de 18 ans est fortement présent dans le secteur formel, utilisant parfois la loi sur l'apprentissage en la détournant des objectifs qui lui étaient assignés par les pouvoirs publics. En effet, dans les services (garage, ateliers, restaurant, café etc..) un nombre important d'enfants est confiné dans des tâches pénibles et fastidieuses sans perspective de qualification ou d'évolution dans la profession. Un certain nombre d'entre eux possèdent un contrat d'apprentissage. Les filles de moins de 16 ans sont employées dans le textile et les salons de coiffure⁸. Mais une grande partie des enfants exercent leurs activités dans le secteur informel. Ces pratiques existent depuis plusieurs décennies, bien avant l'indépendance du pays. Il faut signaler cependant que depuis 1963, les « yaouleds » cireurs de chaussures ou portefaix ont disparu, ils ont été éliminés à la suite d'une campagne énergique des pouvoirs publics ; mais par contre, il y a eu une prolifération d'enfants vendeurs ambulants (cigarettes, bonbons, sandwich, boissons, légumes, production alimentaire domestique...). Un certain nombre se sont spécialisés dans la récupération des matériaux recyclables (plastiques, verres, papier, métaux...) et passent parfois leurs journées dans les décharges publiques. (tableau 3)

Un grand nombre de ces enfants sont orphelins de père ou vivent avec des mères divorcées, parmi eux certains vivent carrément dans la rue et la prostitution des enfants alerte différentes associations caritatives. Ces enfants ont quitté prématurément les bancs de l'école, mais un nombre non négligeable d'enfants scolarisés travaillent en dehors des heures d'enseignement ou pendant les vacances scolaires. En été, ils vendent des boissons rafraîchissantes sur les plages ou du maïs grillé le long des axes routiers qui mènent vers les zones estivales. Les enfants enquêtés ont des parents analphabètes ou de faible niveau scolaire. Neuf sur dix ont une mère femme au foyer ou exerçant une activité à domicile, et plus de quatre sur dix ont déclaré que ce sont leurs parents ou un membre de la famille qui les ont poussés à travailler. (Semid, Unicef, 1999)

Il ne faut donc pas exclure le fait que les statistiques algériennes n'enregistrent probablement qu'une fraction des enfants en activité. Il est évident que le nombre d'enfants qui travaillent ne correspond pas à la masse des enfants en dehors du système scolaire (jamais scolarisés + déperdition scolaire). En effet l'activité des enfants dépend à la fois de considérations à caractère économique et social que des dispositifs politiques qui favorisent ou entravent plus ou moins la mise au travail des enfants. Une étude commandée par le ministère de la solidarité et financée par l'Unicef⁹ estime que « *le nombre d'enfants âgés de 5 à 18 ans qui travaillent en Algérie à 478 000 enfants, chiffre à considérer avec une certaine réserve bien entendu. Cela indiquerait que 5% environ des enfants de 5 à 18 ans travailleraient en Algérie, ce qui est inférieur aux 14% d'enfants de 7 à 17 ans travaillant au Maroc ou aux 7% du total des enfants travaillant en Égypte, selon les sources publiées, et reste très loin des 41,4% d'enfants de 5 à 14 ans ayant une activité économique en Afrique. En effet et compte tenu de la structure d'âge de l'échantillon de l'enquête, qui montre que seulement 28,1% des enfants au travail ont moins de 15 ans on peut estimer le nombre d'enfants qui travaillent en Algérie à 134 000 enfants, soit 1,8% de l'ensemble des enfants âgés de 5 à 14 ans.* » Cette

⁸ Les rapports des inspections du travail dans différentes wilayate signalent en 1995 et 1996, 24% des effectifs féminins dans les textiles et près de 9 emplois sur 10 dans la coiffure. (Semid, Unicef, 1999)

⁹ Semid A., & all, (1999) Le travail de l'enfant en Algérie, Ministère de la solidarité nationale et de la famille avec la participation de L'UNICEF, Alger, ronéoté 120 p.

estimation est basée selon les auteurs sur « La quantification du nombre d'enfants aperçus au travail par les différents enquêteurs de notre étude sur le site où ils ont enquêté et du nombre de logements du même site. ». Or la démarche adoptée par les organisateurs de l'enquête, si elle permet une bonne connaissance des enfants qui travaillent (motivations, situation par rapport au système scolaire et au milieu familial, conditions d'exercice de l'activité), ne permet nullement une quelconque estimation à l'échelle nationale du nombre d'enfants qui travailleraient.

Si on ne peut avoir une idée précise du nombre d'enfants qui travaillent, par contre tout concorde pour conclure à un processus d'accroissement de la déscolarisation et du travail des enfants, phénomène à mettre en parallèle avec l'accroissement de la pauvreté, imputé à la libéralisation de l'économie et à la mise en œuvre du plan ajustement structurel (P.A.S.) et des accords passés avec le FMI et la Banque mondiale (1994-1998) (CNES, 2000).

TABLEAU 3 : DISTRIBUTION DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENFANTS SELON LE SEXE DE L'ENFANT

Travail effectué	Garçons		Filles		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Vendeur à la sauvette ou ambulant de nourriture, cigarettes, vêtements ou articles divers	111	31,3	46	25,3	157	29,2
Vendeur dans un local commercial	30	8,4	3	1,6	33	6,1
Ouvrier artisan ou artisan à domicile	61	17,2	44	24,2	105	19,6
Aide mécanicien, tôlier, tourneur, électricien-auto, ferronnier, vulcanisateur	42	11,8	0	0	42	7,8
Aide coiffeuse ou coiffeur	7	1,9	28	15,4	35	6,5
Femme de ménage, garde-bébé (travaux domestiques)	0	0	30	16,5	30	5,6
Manœuvre, porteur, livreur	28	7,9	1	0,5	29	5,4
Serveur, aide cuisinier, plongeur	25	7,0	2	1,1	27	5,0
Travailleur agricole, berger	14	3,9	4	2,2	18	3,4
Agent dans les transports collectifs	13	3,7	0	0	13	2,4
Gardien, proposé, agent de service	9	2,5	1	0,5	10	1,9
Aide boucher	6	1,7	0	0	6	1,1
Récupération plastique, cuivre ...	5	1,4	0	0	5	0,9
Photographe, cameramen	1	0,3	4	2,2	5	0,9
Marin-pêcheur	3	0,8	0	0	3	0,6
Autres	0	0	19	10,4	19	3,5
Total	355	100	182	100	537	100

Sources : (Semid, Unicef, 1999) ¹⁰

3. Ajustement structurel, pauvreté et scolarisation

Le rapport sur le développement humain élaboré par le CNES, en comparant les niveaux de vie des ménages en 1988 et en 1995, fait ressortir la détérioration des conditions de vie d'une forte proportion de la population algérienne et l'extension de la pauvreté ; il estime que plus de 1 600 000 personnes (5,7% de la population totale) sont sous le « seuil de pauvreté

¹⁰ Ce tableau est le résultat d'une enquête de terrain menée en 1999 dans 4 sites urbains et 3 sites ruraux : 28 enquêteurs ont interviewé 535 enfants travailleurs de 7 wilayate (département) dont Alger et Constantine. Les wilayate ont été choisies de manière à couvrir les différentes zones géographiques (Nord, Hauts Plateaux, Sahara).

extrême » (voir encadré), ils étaient près de 850 000 dans ce cas en 1988. Cet état d'extrême pauvreté suppose que les ressources à la disposition des ménages sont consacrées essentiellement à l'alimentation. Le rapport définit un seuil de pauvreté inférieur où les ressources permettent des dépenses supplémentaires autres que celles destinées à l'alimentation. Dans ce cas près de 4 millions de personnes ont des revenus inférieurs à ce seuil (ils étaient moins de 2 millions dans ce cas en 1988). Cet accroissement de la pauvreté résulte à la fois de la crise économique et financière dans laquelle se trouve plongée la société algérienne depuis le milieu des années quatre-vingt mais aussi de la politique d'ajustement structurel mise en œuvre entre 1994 et 1998.

La crise économique et financière résulte de la diminution des recettes d'exportations algériennes entre 1986 et 1996 (faiblesse des prix sur le marché pétrolier). Elle a conduit le gouvernement algérien à restreindre les dépenses sociales, notamment les dépenses d'éducation (plus de 25% du budget de l'État avant la crise et 20% en 1985 et 1986), à supprimer le soutien des prix des produits de première nécessité et à libéraliser l'économie. Ces mesures ont eu un effet inflationniste considérable avec des taux d'inflation proche de 30% par an jusqu'en 1995. Les prix des produits de première nécessité (pain, lait, sucre, huile, pâtes etc...) ont été multipliés par sept ou dix entre 1991 et 1995. La baisse du pouvoir d'achat des revenus salariaux a été supérieure à 45% entre 1986 et 1994 (CNES, 2000). Les biens liés au système éducatif n'ont pas échappé aux tendances inflationnistes, ainsi l'indice du coût des fournitures scolaires est passé de 245 à 551 entre 1993 et 1996, et l'indice des frais de scolarité est quant à lui passé, pendant la même période, de 181 à 254 (CNES, 2001).

Le P.A.S. a permis dans un premier temps de rétablir les équilibres macroéconomiques et de réduire dans un second temps les taux d'inflation, mais il a eu un effet négatif sur le niveau de vie des populations. L'impact du P.A.S sur le plan social a été en Algérie conforme à ce qui a été observé dans les pays en développement qui l'avaient mis en œuvre antérieurement (Carnoy, 1995). Les dépenses d'éducation ont connu un nouveau recul relatif (entre 1990 et 1998 elles ont représenté moins de 20% du budget de l'État, Tableau 3), alors que les dissolutions et les privatisations d'entreprises publiques ont occasionné la perte de près de 400 000 emplois entre 1994 et 1997. Cette dégradation des conditions sociales n'est pas sans répercussions sur la répartition du budget des ménages : le poste alimentation mobilise ainsi près de 60% des ressources des ménages. Par conséquent, pour les bas revenus, l'affectation des ressources aux besoins autres qu'alimentaires nécessite de nouveaux arbitrages défavorables à l'éducation, à la culture et aux loisirs.

TABLEAU 4 : PROPORTION DES DÉPENSES D'ÉDUCATION DANS LE PNB ET DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

Année	% du PNB	% du budget	Année	% du PNB	% du budget
1980	7,8	24,3	1991	5,1	19,4
1985	8,5	20,7	1992	5,7	16,3
1986	9,1	20,7	1993	7,2	19,6
1987	9,8	27,8	1994	5,6	17,6
1988	10	27,0	1995	5,8	14,7
1989	9,1	27,0	1996	5,2	16,4
1990	5,5	21,1			

Unesco : annuaire statistique 1991 à 1998

Les seuils de pauvreté

1. Selon l'enquête sur les niveaux de vie de l'ONS en 1995.

À partir des données des enquêtes de 1995 et de celle de 1988 sur les dépenses de consommation et en utilisant la méthode du coût des besoins de base, trois seuils de pauvreté ont été déterminés, pour chacune des années prises en compte. La détermination de ces seuils se fonde sur l'hypothèse d'un besoin nutritionnel minimal de 2100 calories par jour et par personne (identique à celui du Maroc et de la Tunisie), qui constitue le niveau le plus bas (seuil de pauvreté alimentaire), auquel ont été adjoints les dépenses nécessaires pour satisfaire des besoins non alimentaires, pour déterminer les deux autres seuils (« inférieur » et « supérieur »). Sur cette base, trois profils de pauvreté ont été identifiés.

a) Seuil de pauvreté alimentaire ou seuil de pauvreté extrême

Prenant comme référence un panier de biens alimentaires de base, la valeur monétaire de ce seuil a été estimée à 2 172 DA par personne et par an en 1988 et à 10 943 DA par personne et par an en 1995. L'application de ce seuil permet d'évaluer l'incidence de la pauvreté à 3,6% de la population en 1988, soit 849 900 personnes et à 5,7% en 1995, soit 1 611 400 pauvres. Le nombre de personnes en situation de pauvreté extrême aurait ainsi presque doublé (accroissement de 89,5%) entre 1988 et 1995.

b) Seuil de pauvreté « inférieur »

Le seuil de pauvreté inférieur est obtenu en augmentant le seuil de pauvreté alimentaire d'un coefficient budgétaire correspondant aux dépenses non alimentaires minimales de « ceux qui ont juste les moyens de satisfaire leurs besoins alimentaires ». Les personnes ayant un niveau de consommation inférieur à ce seuil sont réputées être « très pauvres ». Ce seuil est évalué à 2 791 DA par personne et par an en 1988 et à 14 827 DA par personne et par an en 1995. Le nombre de personnes qui se trouve en-dessous de ce seuil est évalué à 1 884 600 en 1988, soit 8,1% de la population et à 3 986 200 en 1995, soit 14% de la population.

c) Seuil de pauvreté « supérieur »

Le seuil de pauvreté supérieur inclut un niveau de dépenses de biens non alimentaires plus élevé que dans le cas précédent, le niveau des dépenses alimentaires étant identique au seuil de pauvreté alimentaire. Ce seuil, estimé à 3 215 DA par personne et par an en 1988 et à 18 191 DA par personne et par an en 1995, détermine un nombre de pauvres de 2 850 000 en 1988, soit 12% de la population, et de 6 360 000 en 1995, soit 22,6% de la population.

2. Selon l'enquête sur le filet social, 1995.

Une autre étude sur « le filet social », réalisée en 1995 pour le ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle, a évalué le seuil de pauvreté à 975 DA par personne et par mois, dont 234 DA constituent des dépenses de consommation non alimentaires. Ce seuil est déterminé sur la base d'une ration alimentaire minimale « nécessaire à une vie sociale normale en Algérie ». Le montant de ressources nécessaires ainsi déterminé, soit 11 700 DA par personne et par an, (dont 8 892 DA pour les dépenses alimentaires) se situe en deçà du seuil de pauvreté inférieur (14 827 DA) défini en utilisant les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie.

Sources : CNES 2000

Cet accroissement de la pauvreté a naturellement accru la proportion de personnes disposant de bas revenu et a eu des conséquences négatives pour l'éducation des enfants ; dans l'affectation des ressources, les familles font les arbitrages nécessaires pour répondre aux besoins les plus pressants. En effet, la scolarisation des enfants a un coût plus ou moins élevé pour les familles y compris dans les pays où l'enseignement est gratuit. Ce coût comprend en premier lieu le revenu auquel les familles renonceraient si l'enfant exerçait un emploi. En second lieu, il y a un certain nombre de dépenses (directes ou indirectes) nécessaires à une bonne scolarisation (fournitures scolaires, cantines, transports, etc.). Ces considérations peuvent conduire les familles à reconsidérer leur attitude vis-à-vis de l'éducation, surtout si en plus des difficultés quotidiennes s'ajoute la panne de « l'ascenseur social » que jouait le système éducatif jusqu'au milieu des années quatre-vingt. C'est d'ailleurs ce que souligne le rapport du CNES « *L'appauvrissement des familles accentue cette tendance à la réduction de la durée de la scolarisation, tant pour les garçons que pour les filles, ce qui permet de disposer de main d'œuvre pour les travaux domestiques ou agricoles et de réduire, par là même, les dépenses liées à la scolarisation...* » (CNES, 2000)

4. Famille, système éducatif et travail des enfants

Pour appréhender les rapports entre la détérioration des conditions d'existence et la scolarité des enfants (ou la mise au travail des enfants) ainsi que les comportements des familles qu'ils induisent, il est nécessaire de disposer d'enquêtes qualitatives complémentaires. Le CENEAP¹¹ semble avoir mené une telle enquête avec le concours du FNUAP au cours des années 1999-2000, mais nous n'avons pu accéder ni à leur base de données ni aux résultats de cette enquête. Des conclusions générales tirées de ces enquêtes ont cependant été publiées « *par ailleurs, la mise en œuvre du P.A.S. s'est traduite par la réduction des dépenses d'éducation et de culture pour le décile 1, entraînant probablement, un phénomène de déscolarisation et qui toucherait certainement plus les filles que les garçons. Cette réduction des dépenses de l'éducation est apparue en 1999 et se poursuit encore [...] Généralement, ce sont les familles nombreuses qui, sous le poids des contraintes diverses notamment de ressources, retirent les enfants de l'école.* » (CNEAP, 2001)

L'absence de données quantitatives et qualitatives nous conduit à élaborer et à discuter des hypothèses de travail dont la validation exige nécessairement des enquêtes de terrain. Il est évident que les recensements et statistiques disponibles sous-estiment considérablement le nombre d'enfants qui exercent un emploi. Ils ne tiennent probablement pas compte d'un nombre de plus en plus important d'enfants sans domicile fixe¹² et qui par conséquent doivent, d'une manière ou d'une autre, tirer leur subsistance d'une activité informelle (légale ou illégale) qui les met ou non en danger. Certains n'ont jamais été scolarisés mais un grand nombre d'entre eux ont été scolarisés, comme le montrent les témoignages de la presse privée (Jijel-info du mois de juin 2002).

Le second élément concerne l'attitude des couches les plus vulnérables de la population qui, comme souligné précédemment, peuvent faire le choix de ne pas scolariser ou de déscolariser leurs enfants. La pauvreté extrême peut au contraire, dans le cas où l'établissement

¹¹ CENEAP, Centre national d'études et d'analyse pour la planification, a réalisé une enquête appelée PAS-2000, dont l'objectif était d'évaluer les effets du programme d'ajustement structurel sur les populations vulnérables et comportant des aspects liés à l'éducation, à la santé, aux conditions d'habitats et sur l'emploi. Cette enquête a porté sur 2001 ménages dont 155 ont fait l'objet d'interviews approfondis.

¹² Au cours du mois de juin 2002, un grand nombre d'assemblées et de réunions se sont tenues à Alger et à Annaba notamment, l'ensemble des intervenants ont mis l'accent sur la dure réalité de la vie des enfants, le grand nombre d'enfants SDF et surtout pour la première fois les compte-rendus de la presse font état des abus sexuels que subissent les enfants et des pratiques pédophiles.

scolaire dispose d'une cantine scolaire, les inciter à scolariser leurs enfants pour diminuer la charge alimentaire de leur budget. Il existe en Algérie 4 142 cantines scolaires pour 560 000 bénéficiaires, mais ni leur répartition spatiale ni les modalités de leur accessibilité ne sont suffisamment précises pour pouvoir conclure à un tel rôle. À la pauvreté des familles pourrait par conséquent s'ajouter l'appréciation (de la part des familles) du rôle social de l'école pour favoriser la scolarisation, son rejet ou son interruption en faveur du travail des enfants. L'espérance d'une ascension sociale par l'école peut contrebalancer jusqu'à un certain point l'effet de la pauvreté sur la non ou la déscolarisation. En Algérie, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (100 000 selon le rapport du CNES, probablement beaucoup plus) a fait considérablement reculer le caractère attractif du système éducatif. Les familles, eu égard aux coûts (directs et indirects) qu'elles doivent supporter pour scolariser leurs enfants, considèrent alors l'éducation comme ayant peu d'intérêt concurrentiellement à l'attrait que peut avoir le revenu issu du travail des enfants.

Les plans d'ajustement structurel induisent des politiques d'austérité visant à la réduction des déficits publics et à la rationalisation des dépenses publiques dont l'une des conséquences est la réduction des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation. En général, l'État encourage ainsi le développement du secteur privé dans l'enseignement (Reimers et Tiburcio, 1993, cité par Carnoy). En Algérie, le secteur privé dans l'enseignement a été interdit en 1976 ; à cette date, moins de 1% des élèves du primaire et 1,3% du secondaire relevaient de l'enseignement privé. Pendant près de 15 ans, il n'y avait plus d'enseignement privé en Algérie. Depuis une dizaine d'années, des initiatives d'ouverture d'écoles relevant du secteur privé se manifestent ; mais en l'absence de textes de lois réglementant leur fonctionnement leur impact est encore plus faible qu'avant leur interdiction. Par conséquent, elles ne peuvent alléger les dépenses publiques en recevant les enfants de la minorité susceptible de financer partiellement ou totalement la scolarisation de leurs enfants dans l'espoir d'un enseignement de meilleure qualité. Actuellement, l'enseignement privé joue plus un rôle d'appoint : les couches sociales ayant un niveau de revenu suffisant paient des cours supplémentaires à leurs enfants scolarisés dans le public.

Comment la pauvreté agit-elle sur la durée de la scolarisation ? Quelle est la proportion d'enfants d'âge scolaire qui achèvent leur cycle primaire ? Quelles sont les disparités en fonction des niveaux de revenu ? Les chiffres disponibles pour le milieu des années 90 indiquent que 93,8% des enfants scolarisés achèvent leur cycle primaire. Mais il n'y a aucune indication sur les inégalités qui découlent de la répartition du revenu. Les inégalités ne sont mentionnées que pour le cycle secondaire : « *à partir du secondaire, les inégalités apparaissent alors très marquées entre pauvres et non pauvres, entre filles et garçons, entre milieu urbain et milieu rural.* » (CNES, 2000) Les rédacteurs du rapport font implicitement l'hypothèse que dans le primaire et le moyen les disparités seraient moins marquées. Cela supposerait que les déperditions scolaires signalées dans le primaire et le moyen ne seraient pas influencées par les inégalités sociales ce qui est fort peu probable. Mais on peut tout aussi bien conclure que c'est dans les couches les plus pauvres, rurales et à un degré moindre urbaines, que la proportion d'enfants qui n'achèvent pas leur cycle primaire et moyen est la plus forte.

Les dernières questions sont liées au recul constaté de la fécondité. Si les couples font moins d'enfants, les coûts supportés pour la scolarisation des enfants seront moins lourds pour le budget des ménages et par conséquent les chances de scolarisation seront plus importantes pour les enfants qui atteignent l'âge de la scolarisation. Cependant, ce recul de la fécondité touche aussi bien les zones rurales qu'urbaines. Or, en zone rurale la non scolarisation de la fille aînée (aide aux tâches domestiques) a généralement favorisé la scolarisation des sœurs cadettes. N'y aurait-il pas un risque de non scolarisation des filles dans la mesure où les familles ne comporteraient qu'une seule fille ? En milieu urbain : « *les filles et les jeunes filles scolarisées ont souvent en plus de leurs obligations scolaires identiques à celle de leurs frères*

une charge « incompressible » de participation aux tâches ménagères et parfois même éducationnelles ... » (Rarrbo, 1995). La baisse de la fécondité à moins de 3 enfants par femme conduit à la présence probable d'une seule fille dans une grande proportion de ménages algériens. Par le surcroît de tâches domestiques que ces filles scolarisées auraient à supporter, n'y aurait-il pas dans ce cas une incidence négative sur leur rendement scolaire ? Cette question mérite d'être soulevée car si la proportion de filles scolarisées dans le primaire est inférieure à celle des garçons, par contre dans le secondaire (55% des effectifs scolarisés) et le supérieur la proportion de filles est devenue plus importante que celle des garçons. Elles ont à l'intérieur du système scolaire un meilleur rendement, probablement motivées par les caractéristiques du marché du travail algérien jusqu'à présent défavorable aux femmes peu instruites ou de faible qualification.

À une échelle plus globale, la baisse de la fécondité a déjà commencé à diminuer les effectifs à l'entrée du système scolaire. En effet, on comptait plus de 800 000 naissances au milieu des années quatre-vingt, moins de 700 000 à partir de 1994 et seulement 600 000 en l'an 2000. Cette diminution des effectifs à l'entrée du système scolaire se prolongera dans les prochaines années par une diminution des effectifs à différents paliers du fondamental (pendant la période de scolarité obligatoire). Il s'ensuivra un accroissement de la dotation budgétaire par enfant scolarisé (si toute chose reste égale par ailleurs). Sa bonne utilisation en tenant compte des disparités aussi bien sociales que spatiales peut dans une certaine mesure contribuer à favoriser la scolarisation et le maintien dans le système scolaire des enfants de familles pauvres et des filles des zones rurales. Cela retarderait, par conséquent, leur entrée sur le marché du travail jusqu'à l'âge légal.

On ne peut pas ne pas relever le rôle joué par la démographie algérienne dans les différentes phases de construction du système éducatif. Aux efforts de généralisation de la scolarisation (caractérisé de démocratisation par les gouvernants algériens) a correspondu une période d'explosion démographique qui a perduré jusqu'au milieu des années quatre-vingt du siècle dernier. Elle a par conséquent accru les coûts du système éducatif (infrastructure, coût de la gratuité, formation d'enseignants etc...) et a concouru à maintenir un nombre élevé d'enfants en dehors du système éducatif. Le million d'enfants en âge d'être scolarisé était par conséquent disponible en tant que main-d'œuvre potentielle pour peu que les conditions sociales et le marché du travail le permettent. À la seconde période marquée par un moins grand engagement de l'Etat en faveur du système éducatif, du fait de la restriction des dépenses publiques et de la volonté d'une compression de la demande interne, correspond la seconde phase de la transition démographique. Le recul de la fécondité et l'importance des effectifs des 20-60 ans dans la population algérienne ne manquera pas de diminuer les charges d'éducation pour les familles et peut par conséquent favoriser la scolarisation au détriment du travail des enfants.

Ces conclusions ne sont probables que par les changements qui s'opèrent dans la société algérienne depuis ces deux dernières décennies. La poursuite de la baisse de la fécondité et du processus de dissolution du système patriarcal peut conduire à des structures familiales où la famille nucléaire avec 2 ou 3 enfants seraient la forme dominante. Le processus de décohobitation bloqué partiellement par la crise du logement peut, si les conditions économiques s'améliorent, se régler complètement. Sur les 4,4 millions de ménages recensés en 1998, 71% d'entre eux ne connaissent pas de cohobitation et sont des familles composées du couple et de leurs enfants ou alors d'une famille monoparentale. La cohobitation de plusieurs couples, ou d'un couple avec un ou plusieurs ascendants ou collatéraux dans un même ménage a énormément reculé (O.N.S 2000). Les familles dans ce cas auront de moins en moins tendance à regarder leur descendance comme une « assurance vieillesse ». Elles privilégieront par conséquent de plus en plus la qualité de l'enfant, et auront tendance à intégrer de plus en plus les coûts de la scolarisation dans ceux liés à l'opportunité d'avoir un enfant.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU Pierre, 1961. *Travail et travailleur en Algérie*, Tome I et II, Alger , documents ronéotypés.
- BRISSET C., 2000, « Le travail des enfants » dans *Problèmes politiques et sociaux* n° 839, La documentation Française Dossier constitué par C. Brisset, 72 p.
- CARNOY, M., 1995, « L'ajustement structurel et l'évolution de l'enseignement » *Revue internationale du travail*, vol. 134 n°6 , Genève, pp. 723-744
- DESCLOÏTRE, R. et CORNET R. , 1968. *Commune et société rurale en Algérie*, Collection du CASHA (centre africain des sciences humaines et appliquées) 87p.
- DESCLOÏTRE, R. et REVERDY, J.C., 1962. *organisation urbaine et structure sociale en Algérie*, Collection du CASHA (centre africain des sciences humaines et appliquées) 31p.
- GROOTAERT C. et KANBUR R., 1995, « Le travail des enfants un point de vue économique » *Revue internationale du travail*, vol. 134 n°2, Genève, pp. 205-223
- HOCINE T. et all, 2001. *Impact du programme d'ajustement structurel sur les populations vulnérables*, Alger, CNEAP avec la participation du FNUAP, 89p.
- MANIER B., 1999. « *Le travail des enfants dans le monde* », Paris, éditions La découverte, 120 p.
- Ouadah-Bedidi Z. et Vallin J., 2000. « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et sociétés*, n°359, Juillet-août, 4p.
- RARRBO K., 1995. *L'Algérie et sa jeunesse, Marginalisation sociale et désarroi culturel*, Paris, L'Harmattan, 280p.
- SANSON H. et all, 1957. *Construire la cité : L'Algérie et sa jeunesse*, édition du secrétariat social d'Alger, 432p.

Textes officiels et publications statistiques

- SEMID A., & all, (1999) *Le travail de l'enfant en Algérie*, Ministère de la solidarité nationale et de la famille avec la participation de L'UNICEF, Alger, ronéoté 120 p.
- CNES (2001) *Le Regard sur L'Exclusion Sociale : Le Cas des Personnes Agées et de L'Enfance Privée de Famille*, 82 p. site électronique : <http://www.cnes.dz>
- CNES (Conseil National Économique et Social) (2000) *Rapport National sur le Développement Humain*, réalisé avec l'appui du PNUD, 140p. site électronique : <http://www.cnes.dz/>
- CNES (1998) *Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, octobre, Alger 113 p. site électronique : <http://www.cnes.dz>
- ONS, (1992) *Collections Statistiques*, n°33, Alger, , pp. 1-5
- ONS, *Résultats des Recensements de la Population et de l'Habitat, années 1966, 1977 et 1987*, Alger.
- O.N.S, (1999) : *recensement général de la population et de l'habitat*, Coll. « Statistiques » n°80, Résultats n°1, Alger, 180p.
- O.N.S, 1998, *Annuaire statistique* n°18, année 1996, Alger
- O.N.S, (1996) « *L'emploi et le chômage en Algérie* » *Enquêtes sur la mesure des niveaux de vie (LMS)* , *Données Statistiques* n°226 août 1996, Alger
- O.N.S, (1985) : « *évolution du secteur éducation-formation 1962-1985* », Collection « Statistiques » n°7, Alger, pp. 6-18
- O.N.S, (2000) « *Typologie des ménages et des familles* » a travers le recensement de 1998 , *Données Statistiques* n°314 novembre 2000, Alger